
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 12 novembre 2025

La Région des Pays de la Loire récompense le travail des 337 communes labellisées "Villes et Villages Fleuris" pour leurs actions en faveur de l'embellissement, du cadre de vie et du respect de l'environnement.

Depuis 65 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » accompagne les collectivités dans leur transition vers un cadre de vie plus harmonieux et durable. Cette année le jury régional « Villes et Villages Fleuris » a visité 98 communes entre le 3 juin et le 11 juillet dernier. Toutes ont démontré leur engagement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. La cérémonie de remise des prix a eu lieu ce mercredi à l'hôtel de la Région des Pays de la Loire à Nantes.

Le label Villes et Villages Fleuris est un label national de qualité de vie. Les communes qui ont réalisé des efforts d'embellissement et de respect du développement durable se voient récompensées par des Fleurs (1 à 4). Le jury régional s'appuie sur différents types de critères d'évaluation : le patrimoine végétal et paysager, la qualité de l'espace public, la prise en compte de la gestion environnementale, les actions mises en œuvre pour la valorisation du cadre de vie communal.

Le jury régional composé d'agents techniques des espaces verts ou élus des communes quatre fleurs, de paysagistes concepteurs, de professionnels, entrepreneurs et institutions autour du végétal, de pôles de ressources (CAUE, Plante & Cité, ...), de professionnels du tourisme et d'élus régionaux, décerne chaque année, une à trois fleurs, ainsi que des prix spéciaux pour distinguer l'engagement particulier de certaines collectivités. Il propose également au jury national des communes candidates à la quatrième fleur.

Le Fleurissement et le cadre de vie à l'honneur en Vendée

Plus de 230 participants – élus, agents territoriaux – se sont retrouvés lors de la cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Région à Nantes. L'occasion d'échanger sur le label Villes et Villages Fleuris mais également d'évoquer le sujet « Désimperméabilisation des sols et gestion de l'eau » lors d'une table ronde avec Damien Masinski, Chef du service adjoint de l'eau à la Région Pays de la Loire, Amandine Saget, Chargée de paysage au CAUE de la Sarthe, Christian Rautureau, responsable du Service Nature en ville de La Roche-sur-Yon et Arnaud Cornilleau, Responsable des Services Techniques de la ville de Téléché.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Je tiens à saluer l'implication des communes engagées dans le label Villes et Villages Fleuris. Je souhaite aussi remercier chaleureusement les membres du jury régional mobilisés, une nouvelle fois, aux côtés de la Région pour accompagner les communes et livrer ce nouveau palmarès 2025. Il est essentiel que les communes labellisées pérennisent leur engagement qui joue sur le bien-être de la population et représente un levier pour la transition écologique de nos territoires. », souligne Franck Louvrier, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge du tourisme et président du jury régional des Villes et Villages Fleuris.

La protection de l'environnement au cœur de l'engagement des communes

Les « Villes et Villages Fleuris » favorisent la protection des espèces et des habitats naturels et considèrent le paysage et le végétal comme de véritables outils de la transition écologique. Depuis plusieurs années, le jury prend en compte dans ses critères d'évaluation, les efforts des communes qui s'adaptent en modifiant leurs pratiques d'entretien via une gestion écologique et différenciée, plus respectueuse de la nature.

A l'issue des visites du jury régional pour 2025, le label Villes et Villages Fleuris compte en Pays de la Loire :

- 101 communes 1 Fleur
- 115 communes 2 Fleurs
- 94 communes 3 Fleurs
- 27 communes 4 Fleurs

Les prix spéciaux décernés par le jury régional cette année sont :

- Prix coup de cœur du Jury régional pour Treize-Septiers (85)
- Prix régional du Jardinier pour Le Boupère (85) et la Chapelle des Marais (44)
- Prix régional de la mise en valeur du patrimoine pour La Chaize-Giraud (85)
- Prix régional de la biodiversité pour Brétignolles-sur-Mer (85)
- Prix régional de l'arbre pour Pouzauges (85) et les Herbiers (85)
- Communes proposés à la 4^e fleur pour passage du Jury national en 2025 : Blaison-Gohier (49) et Louverné (53)

Le Conseil national des Villes et Villages Fleuris, qui a la charge de la labellisation des communes 4 fleurs, a dévoilé son palmarès en septembre dernier :

- Saint-Nazaire (44) a reçu 2 prix :
 - Prix National de l'Arbre et la 4^e fleur
- Les Lucs-sur-Boulogne (85) :
 - Prix National de la préservation de l'environnement

Retrouvez le palmarès complet en pièce jointe.